



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

INAO

Question écrite n° 39854

Texte de la question

M Jacques Bompard attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur la représentation du syndicat général des Cotes du Ventoux au Comité national de l'INAO. Malgré l'unanimité des syndicats satellites des Cotes du Rhône de voir leur représentation assurée à Paris par le délégué des Cotes du Ventoux, les Cotes du Rhône ont eu la totalité des sièges « production » ainsi qu'un siège de « personnalité qualifiée ». La voix d'un délégué au Comité national de l'INAO donnerait aux Cotes du Ventoux la possibilité de présenter et d'explicitier leurs demandes qui diffèrent quelquefois de celles des Cotes du Rhône. Il lui demande, face à cette situation préjudiciable pour les Cotes du Ventoux, que leur représentation soit assurée au Comité national de l'INAO.

Données clés

Auteur : [M. Bompard Jacques](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39854

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 1988, page 1930